

# COMMUNIQUÉ

Canadian Union of Postal Workers  
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

377 rue Bank st. Ottawa K2P 1Y3 (613) 236-7238 (613) 563-7861 (fax)

## POSTES CANADA DOIT NÉGOCIER SANS TARDER! *Le STTP rejette l'arbitrage obligatoire*

Pour diffusion immédiate

Le lundi 19 novembre 2018

Ottawa – Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) demande à Postes Canada de retourner à la table de négociation pour y conclure un règlement dès maintenant.

« Nous n'accepterons pas l'arbitrage obligatoire pour régler nos différends avec Postes Canada. Nous avons le droit de négocier collectivement et d'utiliser la négociation pour parvenir à un règlement, déclare Mike Palecek, président national du STTP. Nous sommes convaincus de la possibilité d'une entente si seulement Postes Canada acceptait de régler les problèmes et cessait de chercher des moyens de ne pas négocier. »

Ce matin, Postes Canada a proposé une « trêve » qui s'appliquerait immédiatement et durera jusqu'au 31 janvier. En l'absence d'un règlement à cette date, il y aurait alors arbitrage obligatoire.

« Notre intention n'est pas de nuire à la population, mais Postes Canada demande à nos membres de retourner au travail à la période la plus achalandée et la plus stressante de l'année, et ce, dans les mêmes conditions qui donnent lieu au taux d'accidents du travail le plus élevé du secteur fédéral. Sa proposition demande aussi aux femmes de continuer à travailler gratuitement. Comment pourrions-nous l'accepter? » ajoute Mike Palecek.

Le comité de négociation du STTP a proposé des solutions concrètes aux principaux problèmes que sont le taux astronomique d'accidents du travail, les inégalités hommes-femmes, la surcharge de travail et la précarité d'emploi : des solutions que Postes Canada rejette.

« Postes Canada devrait se concentrer sur la conclusion de conventions collectives équitables. Nos problèmes trouvent écho dans la société. Nos membres veulent voir leur famille à la fin de leur journée de travail, et les FFRS veulent être payés pour toutes les heures travaillées. Les travailleurs et travailleuses des postes devraient pouvoir livrer les volumes occasionnés par la période des Fêtes sans dépendre autant des emplois précaires et sans subir un taux aussi élevé de blessures invalidantes », poursuit M. Palecek.

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec :

Emilie Tobin, service des communications du STTP, 613-882-2742 ou [media@cupw-sttp.org](mailto:media@cupw-sttp.org) ([anglais](#))

Lise-Lyne Gélineau, présidente, section locale de Montréal du STTP, 514-914-0350 ou [lise-lyne.gelineau@sttpmtl.com](mailto:lise-lyne.gelineau@sttpmtl.com) ([français](#)).